

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 octobre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 6 et 26 septembre 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2022
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Achats au fonds de roulement
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1149 *relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1150 *modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles*
9. Autorisation de signatures – Convention d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)
10. Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)
11. Autorisation d'appel d'offres – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé
12. Autorisation d'appel d'offres – Construction d'un bâtiment d'entreposage au Domaine du boisé
13. Adoption des prévisions budgétaires 2023 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)
14. Mandat services professionnels – Programme d'aide à la voirie locale
15. Autorisation de signatures – Lotissement – Développement résidentiel des Trois-Saults
16. Embauche – Adjointe à la comptabilité
17. Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel

## **TRAVAUX PUBLICS**

18. Acceptation de soumission – TP-2022-28 – Services professionnels pour la conception des plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue des Opales
19. Embauche – Journalier spécialisé opérateur
20. Autorisation de dépenses – Réparation de pompes – Poste de pompage Péridot

## **URBANISME**

21. Demandes de permis PIIA – CCU du 20 septembre 2022
22. Dépôt du certificat – Résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour la période du 12 au 28 septembre 2022 – Deuxième projet de règlement numéro 2022-1147
23. Adoption du Règlement numéro 2022-1147 *modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de permettre, de contingerer et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004*

## **DIVERS**

24. Période de questions :
  - 24.1 Membres du conseil
  - 24.2 Public
25. Levée / Ajournement

2022-10-271

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint. Le point 19 est retiré.

2022-10-272

### **3. Adoption des procès-verbaux des 6 et 26 septembre 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 6 et 26 septembre 2022 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2022-10-273

### **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

### **5. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux rue des Grès

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 03.

## ADMINISTRATION

- 2022-10-274      6. **Achats au fonds de roulement**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des loisirs et de la culture;
- Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 selon la liste soumise ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 6 060 \$, plus les taxes.
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.
- 2022-10-275      7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1149 *relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-10-276      8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1150 modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1150 *modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-10-277      9. **Autorisation de signatures – Convention d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)**
- Considérant** l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PAFIRS à la Municipalité de Boischatel;
- Considérant** la nécessité de signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation (MEQ);
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention d'aide financière avec le MEQ dans le cadre du PAFIRS.
- 2022-10-278      10. **Autorisation de signature – Protocole d'entente – Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**
- Considérant** l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme FIMEAU à la Municipalité de Boischatel;
- Considérant** la nécessité de signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente avec le MAMH dans le cadre du programme FIMEAU.

- 2022-10-279      **11. Autorisation d'appel d'offres – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;
- Considérant** les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé.
- 2022-10-280      **12. Autorisation d'appel d'offres – Construction d'un bâtiment d'entreposage au Domaine du boisé**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un bâtiment d'entreposage au Domaine du boisé;
- Considérant** les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment d'entreposage au Domaine du boisé.
- 2022-10-281      **13. Adoption des prévisions budgétaires 2023 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)**
- Considérant que** la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2023 lors de son assemblée régulière tenue le 20 septembre 2022 ;
- Considérant que** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2023 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 725 794 \$.
- 2022-10-282      **14. Mandat services professionnels – Programme d'aide à la voirie locale**
- Considérant que** la Municipalité désire procéder à la réalisation de travaux de réaménagement routiers;
- Considérant que** la Municipalité doit être accompagnée par une firme d'arpenteurs-géomètres pour l'élaboration de descriptions techniques en vue de déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale du MTQ;
- Considérant** l'offre de service de la firme GPLC Arpenteurs-Géomètres;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de mandater la firme GPLC Arpenteurs-Géomètres pour la réalisation de descriptions techniques pour un montant estimé à 2 550 \$, plus les taxes.
- Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

- 2022-10-283      15. **Autorisation de signatures – Lotissement – Développement résidentiel des Trois-Saults**
- Considérant** la proposition de lotissement du projet de développement résidentiel dans son ensemble;
- Considérant que** la Municipalité doit céder et acquérir des parcelles de lots afin de permettre un lotissement conforme au *Règlement numéro 2014-977 sur le lotissement*;
- Considérant** les documents notariés préparés par M<sup>e</sup> Jean-François Gauthier afin d'effectuer les transactions en lien avec le projet Développement résidentiel des Trois-Saults;
- Considérant que** le montant des acquisitions de parties de lots est de 266 400,37 \$ (taxes incluses) et que le montant des cessions des parties de lot est de 5 322,27 \$ (taxes incluses);
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour les acquisitions et les cessions de lots dans le cadre du projet Développement résidentiel des Trois-Saults pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.
- Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté et seront remboursées par la vente des terrains appartenant à la Municipalité dans le projet domiciliaire.
- 2022-10-284      16. **Embauche – Adjointe à la comptabilité**
- Considérant que** la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une adjointe à la comptabilité;
- Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée ;
- Considérant** le processus de sélection des candidats ;
- Considérant que** la candidate proposée rencontre les exigences du poste;
- Considérant** la recommandation du comité de sélection ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Geneviève Chatigny au poste d'adjointe à la comptabilité selon les conditions prévues à la convention collective.
- 2022-10-285      17. **Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel**
- Considérant** la subvention de la MRC de la Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;
- Considérant** la demande d'aide financière reçue de la FADOQ de Boischatel;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à la FADOQ de Boischatel.

## TRAVAUX PUBLICS

2022-10-286      18. **Acceptation de soumission – TP-2022-28 – Services professionnels pour la conception des plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue des Opales**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2022-28 pour l'obtention de services professionnels pour la conception des plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue des Opales ;

**Considérant que** sept soumissions ont été reçues ;

**Considérant qu'un** comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit celle d'ARPO Groupe-conseil pour un montant de 133 037,57 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix estimés au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt 2022-1145.

19. ***Point retiré***

2022-10-287      20. **Autorisation de dépenses – Réparation de pompes – Poste de pompage Péridot**

**Considérant** les réparations à effectuer sur les pompes du poste de pompage Péridot;

**Considérant** l'offre de prix reçue par la compagnie Xylem Inc;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser une dépense totale estimée à 11 640,26 \$ plus les taxes à la compagnie Xylem Inc. pour effectuer les réparations des pompes du poste de pompage Péridot.

Ces sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

## URBANISME

2022-10-288      21. **Demandes de permis PIIA – CCU du 20 septembre 2022**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande suivante, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
220920-4a	24-26, rue Bédard	Construction d'un patio (cour latérale)	
220920-4b	5330-5332, avenue Royale	Rénovation de la façade principale du commerce (ajout d'éléments architecturaux et enseigne)	Rénovation et uniformisation des quatre façades du bâtiment
220920-4c	5535-5537, avenue Royale	Remplacement de fenêtres, de portes et du revêtement extérieur	

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 septembre 2022.

**22. Dépôt du certificat – Résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour la période du 12 au 28 septembre 2022 – Deuxième projet de règlement numéro 2022-1147**

*Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du deuxième projet de règlement numéro 2022-1147 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004 signé par le greffier-trésorier adjoint.*

**Règlement numéro 2022-1147 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004**

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Martine Giroux à la séance régulière du 4 juillet 2022 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2022;

**Pour ces motifs**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Modification de l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du Règlement de zonage numéro 2014-976.

Dans la zone H1-004, dans la section « **Usages particuliers, spécifiquement permis** » : est ajouté l'usage « *Garderie - Un maximum d'une garderie à titre d'usage principal est autorisé pour l'ensemble de la zone* ».

Le tout tel que présenté à l'**Annexe 1** du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Modification de l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du Règlement de zonage numéro 2014-976.

Dans la zone H1-004, dans la section « **Autres normes particulières** », *tout espace libre entre les allées d'accès et/ou le stationnement doit être maintenu boisé ou être reboisé sur un minimum de 5 mètres de profondeur à partir de la ligne de lot avant.*

Le tout tel que présenté à l'**Annexe 1** du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Modification au tableau 3 de l'article 156 intitulé « **CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT** » du Règlement de zonage numéro 2014-976.

Pour le groupe d'usages « **P - Public** » la ligne 19 est modifiée par la suivante :

USAGES	NOMBRE MINIMAL DE CASES
19° P2 – Éducation	
a) École maternelle, primaire, secondaire :	3 cases / 2 classes;
b) Garderie :	2,5 cases / classe;
c) Autres :	2 cases / classe.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2022-10-289

**23. Adoption du Règlement numéro 2022-1147 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2022-1147 *modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de permettre, de continger et d'encadrer l'usage principal « garderie » dans la zone H1-004.*

### **DIVERS**

**24. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 15.

2022-10-290

**25. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 15.

ASSISTANCE : 1 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*